

**STRATEGIE, URBANISME, TERRITOIRE, BATIMENT, VIE ECONOMIQUE ET COMMUNICATION**

42 Construction d'un parc photovoltaïque au lieu-dit « La Lande du Maine » à Saint-Pierre-la-Cour

Monsieur le Maire rappelle le projet de construction d'un parc photovoltaïque au lieu-dit « La Lande du Maine » à Saint-Pierre-la-Cour. Le projet est porté par la société Kernum, sur une surface totale de 300 226 m<sup>2</sup> dont 80 345 m<sup>2</sup> d'emprise de panneaux photovoltaïques, pour une production annuelle estimée à environ 14 000 MWh/an.

Monsieur le Maire expose que les parcelles visées par le projet et qui appartiennent à la société Lafarge Holcim, sont intégrées au Plan Local d'Urbanisme Intercommunal, dans un secteur Ar, destiné aux dispositifs de production d'énergies renouvelable, où sont autorisés sous conditions : « Les constructions, installations, les locaux techniques et industriels des administrations publiques et assimilés qui doivent être liées et nécessaires au fonctionnement de la production d'énergies renouvelables (solaire, éolien...). »

Commune	Section	Numéro de parcelle	Surface totale de la parcelle (m <sup>2</sup> )	Emprise clôturée du projet (m <sup>2</sup> )	Propriétaire
Saint-Pierre-la-Cour	A	702	13 070	13 070	LAFARGE HOLCIM CEMENTS
		1611	15 628	15 628	
		1614	25 725	25 725	
		1605	1 365	1 365	
		1617	9 414	9 414	
		703	8 200	8 200	
		704	10 210	10 210	
		705	3 320	3 320	
		706	5 980	5 980	
		707	1 660	1 660	
		708	20 030	20 030	
		686	5 530	5 530	
		687	13 400	13 400	
		709	18 260	18 260	
		710	12 780	12 780	
		711	1 570	1 570	
		684	750	750	
		1620	35 902	35 902	
		1606	2 325	2 325	
		1624	38 248	37 702	
		712	1 435	1 435	
		713	999	999	
		1031	273	273	
		1032	375	375	
		1110	520	520	
		1111	19 962	17 658	
1604	18 210	4 335			
716	42 536	27 382			
717	4 890	2 254			
721	61 860	2 174			
<b>Superficie totale du projet</b>				<b>300 226 m<sup>2</sup> soit ≈ 30 ha</b>	

Il rappelle que les parcs photovoltaïques contribuent à la mise en œuvre de la Programmation Pluriannuelle de l'Énergie. Ainsi, ce projet présente un intérêt général pour la collectivité et contribue à la production d'énergie renouvelable sur un territoire qui présente une forte consommation d'électricité, au regard de l'activité industrielle.

Le parc photovoltaïque s'implante dans un paysage marqué industriellement par la proximité de la cimenterie Lafarge Holcim Ciments.

Une attention particulière a été apportée à la concertation en amont des habitants les plus proches, qui ont une co-visibilité avec ce projet.

Il souligne que ce projet ne présente aucun conflit d'usage, notamment sur la question de la consommation de terres agricoles.

Plusieurs rencontres ont déjà eu lieu, parmi lesquelles :

- Siège social de Lafarge en 2020 avec le Président de Laval Agglomération
- Dépôt permis de construire le 18/12/2020 en Mairie
- Laval Agglomération le 05/01/2021 pour présentation aux services
- Siège social de Lafarge le 02/04/2021 avec des élus de Bréal-sous-Vitré et Saint-Pierre-la-Cour
- Visio conférence du 18 mai 2021

Il précise que les interrogations soulevées le 2 avril chez LafargeHolcim ont fait l'objet d'un document de réponse.

Le projet, d'une superficie de 9 Ha produira de l'électricité pour l'équivalent de 3 000 habitants et, que seront évitées 1 105 tonnes de production de CO<sub>2</sub>.

Les différents questionnements auxquels Kernum a apporté une réponse portent notamment sur les champs magnétique, l'éblouissement, le passage des animaux, l'entretien, la pollution et le recyclage des panneaux lorsqu'ils seront enlevés, le trafic -car le chantier durera entre 6 et 9 mois-, la perte ou non de la valeur immobilière.

La commune de Bréal-sous-Vitré qui avait souhaité l'intervention de professionnels de l'impact environnementale d'un tel projet sur la santé des personnes et des animaux, a communiqué auprès des protagonistes l'identité de deux géobiologues. L'un d'eux sera prochainement nommé. Il sera présent sur site les 27 et 28 mai prochain. Il rencontrera les agriculteurs et éleveurs de Bréal-sous-Vitré et de Saint-Pierre-la-Cour en proximité. Par ailleurs, un paysagiste a également été mandaté pour travailler à des solutions permettant de minimiser l'impact paysager. Ce sera fait le 28 mai.

Monsieur le Maire rappelle que le projet permettra que soit versée une taxe aux collectivités riveraines. Il s'agit de l'IFER, versée à la région, au département et à l'agglomération. Pour les centrales solaires, le montant de l'IFER s'élève à 7,47 € par kilowatt de puissance installée. La demande de permis porte sur 16 000 kilowatts installés. L'IFER de la centrale pourrait donc générer quelques 100 k€ annuels, dont la répartition entre les collectivités concernées dépendra du code des impôts. Dans un EPCI à fiscalité professionnelle unique, l'EPCI perçoit l'intégralité de l'IFER. Si l'EPCI et les Communes concernées en délibèrent de façon concordante, la répartition peut être différente. Dans un EPCI à fiscalité additionnelle, la commune perçoit d'office 20 % du produit de l'IFER.

La question est posée de savoir si la commune percevra l'IFER. Monsieur Ferandin répond qu'il n'en est pas certain car il y a d'autres IFER sur d'autres communes et, qu'à ce jour, Laval Agglomération perçoit le produit de cette fiscalité. Il n'a pas connaissance du projet de Laval agglomération de revoir le pacte fiscal et financier concernant les IFER. Une négociation peut cependant être engagée. Il précise que l'IFER concerne la commune du lieu d'implantation du projet. A ce titre, Bréal-sous-Vitré n'est pas concerné par l'IFER.

Les étapes suivantes du projet sont ici détaillées :

Les réunions et rencontres se feront de manière concomitante tant en ce qui concerne la commune de Bréal-sous-Vitré que celle de Saint-Pierre-la-Cour.

Un déjeuner de travail, suivi de la visite de la ferme Acary sont prévus, avec les sociétés Kernum et Lafarge, le jeudi 27 mai prochain.

Afin de dispenser toute information préalable auprès de nos administrés et en amont de l'enquête publique qui sera mise en œuvre, la société Kernum, en partenariat avec l'entreprise Lafarge Holcim, organisera deux réunions d'informations publiques, qui se tiendront simultanément, les samedi 29 mai et samedi 5 juin 2021, de 9h à 12h, sur les communes de Saint-Pierre-La-Cour (au centre d'accueil) et Bréal-sous-Vitré.

Monsieur le Maire sera présent lors de ces réunions.

Les entreprises Kernum et Lafarge Holcim ont sollicité la possibilité via notre site internet et nos panneaux lumineux, d'en donner information à tous les administrés. Accord leur a été donné.

Il est demandé que soit vérifié le respect du protocole sanitaire pour l'accueil du public lors de ces réunions.

Une enquête publique sera par la suite diligentée par les services compétents, afin de recueillir les remarques et observations du public.

A la suite de cette enquête publique, l'entreprise pourra être amenée à ajuster son projet afin de prendre en compte les conclusions du commissaire enquêteur.

La date des travaux de construction du parc photovoltaïque n'est à ce jour par encore connue.

## Flyer - Construction d'un parc photovoltaïque au lieu-dit « La Lande du Maine » à Saint-Pierre-la-Cour

**Kernum**



### Projet de centrale solaire de La Lande du Maine



LafargeHolcim et Kernum développent un projet de centrale solaire sur le merlon de la Lande du Maine Sud, qui appartient à la cimenterie. Il permettra d'alimenter l'équivalent de 3 100 personnes en énergie renouvelable et d'éviter l'émission de plus de 1 000 tonnes de CO2.

Synthèse du projet	
<b>Terrain</b>	<ul style="list-style-type: none"><li>• merlon sud de LafargeHolcim</li><li>• Emprise de la centrale photovoltaïque : 30 ha sur les 40 ha du merlon</li><li>• Surface totale des panneaux solaires : 8 ha</li></ul>
<b>Puissance de l'installation</b>	<ul style="list-style-type: none"><li>• 16,2 MWc installé</li></ul>
<b>Spécificités techniques</b>	<ul style="list-style-type: none"><li>• Environ 43 000 modules de type Silicium monocristallin</li><li>• Implantation des panneaux sur des micropieux (2 000 tables environ)</li><li>• Puissance unitaire des modules : 370 Wc</li><li>• Dimensions des modules : 1,76 m x 1,044 m</li><li>• En moyenne 22 modules par table</li><li>• Point haut des tables : 1,2 m / Point bas des tables : 0,7 m</li><li>• Espace inter table : 5,3 m</li><li>• Longueur des tables : environ 16,6 m / Largeur des tables : environ 3,5 m</li><li>• 116 onduleurs</li><li>• 6 postes de transformation de 7 m<sup>2</sup> chacun et 1 poste de livraison de 30 m<sup>2</sup></li><li>• 1 conteneur de stockage de 30 m<sup>2</sup></li></ul>
<b>Production et nombre de personnes alimentées</b>	<ul style="list-style-type: none"><li>• Une production d'énergie annuelle estimée à 15 000 MWh/an</li><li>• Équivalent de la consommation de plus de 3 100 personnes (hypothèses 4,5 MWh/an/ personne)</li></ul>
<b>Emission de CO2 évitée</b>	<ul style="list-style-type: none"><li>• 1,055 tonnes de CO2 évitées par an par rapport à un système à gaz. (Hypothèse de CO2 produit par kWh produit : 406 gCO2/kWh)</li></ul>

Information et contact : [cm@kernum.fr](mailto:cm@kernum.fr) / 06 69 23 05 03

1

Plusieurs interrogations sont soulevées :

Monsieur le Maire interroge Monsieur Alexis Sauvage sur la notion de servitude pour les passages de câbles. Monsieur Alexis Sauvage indique que l'entreprise pourra creuser sur la voie publique mais qu'il ne devrait pas y avoir besoin de réaliser ce type de travaux, vu le lieu d'implantation.

Un débat est ouvert sur l'identité de l'exploitant.

Pourquoi l'entreprise Lafarge Holcim n'est-elle pas l'exploitante du projet ?

Réponse relevée

- Lafarge est cimentier et non producteur d'électricité.